

Communiqué de presse

Fès, le 19 février 2025,

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a organisé une réunion des autorités de protection des données à caractère personnel appartenant aux pays adhérents de l'OCI, et ce, les 18 et 19 février 2025 à Fès.

Cette rencontre s'inscrit à la suite de la réunion d'Istanbul organisée le 6 Juin 2024 par les autorités de protection de données à caractère personnel de la Turquie et de la Malaisie.

L'objectif de la réunion à Fès, était de faire participer plus d'autorités de protection des données à caractère personnel et de définir le nom, le logo et la charte de ce nouveau réseau.

En présence du rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à la vie privée, cette réunion a permis de créer l'**INPDPA** (Islamic Network for Personal Data Protection Authorities) et a décidé de confier la présidence à la CNDP du Maroc et a confié le secrétariat permanent à la Turquie.

Un compte rendu plus détaillé sera publié ultérieurement.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... » La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).